



## PROVINCE DE QUEBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour de juillet deux mille onze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre
- M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M<sup>me</sup> Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7125-07-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant à *Affaires nouvelles* les points suivants :

- 8.1 Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, préfet
- 8.2 Demande de modification (dossier PARU-10/11-13) de la convention relative à l'octroi d'une aide financière en vertu de la Politique nationale sur la ruralité 2007-2014 par Destination Chic-Chocs inc.
- 8.3 Revenus des droits de coupe des lots intramunicipaux
- 8.4 Délivrance certificat de conformité règlement numéro 11-734 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- 14.1 Demande opinion juridique, contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2015*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7126-07-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 a été transmis à chacun des maires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à la résolution numéro 7107-06-2011, M. Jean-Sébastien Barriault, agent de développement culturel, a déposé un rapport concernant l'assemblée générale annuelle de la Fondation villes et villages d'art et de patrimoine tenue le 14 juin 2011 à Saint-Nicolas.

### MRC

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7127-07-2011

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 96 736,91 \$  
Comptes payés, pour un total général de 300 845,30 \$  
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 32 833,09 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE
----------------

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7128-07-2011

Appui MRC de Minganie - évaluation foncière

CONSIDÉRANT la résolution numéro 081-11 de la MRC de Minganie relative à une demande d'appui en ce qui a trait à l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est d'accord avec la MRC de Minganie concernant les motifs invoqués dans la résolution numéro 081-11;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Minganie qui demande au législateur un traitement fiscal différent en ce qui a trait aux constructions qui font partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique (incluant les éoliennes) et les ouvrages qui en sont les accessoires, afin de permettre aux municipalités de pouvoir taxer ces biens immobiliers, et ainsi obtenir un revenu des sites de grande envergure, tel que le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7129-07-2011

Appui Municipalité de Les Méchins - quai fédéral et cale sèche de Les Méchins

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-146 de la Municipalité de Les Méchins relative au projet de prolongement du quai fédéral et celui de la création d'une seconde cale sèche préconisé par le Groupe Maritime Verreault;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est en accord avec la Municipalité de Les Méchins concernant les motifs invoqués dans sa résolution numéro 2011-146 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la Municipalité de Les Méchins qui appuie le projet de prolongement du quai et celui de la création d'une seconde cale sèche préconisé par le Groupe Maritime Verreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## LOTS ÉPARS SUR LES TERRES PUBLIQUES, MRNF

On dépose la lettre de la direction générale de la Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine du ministère des Ressources naturelles et de la Faune datée du 8 juin 2011 et signée pour le directeur général, Bernard Landry.

Cette lettre donne suite à la résolution numéro 7062-05-2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie concernant la vente des lots épars sur les terres publiques.

Le ministère mentionne que dans l'éventualité où il voudrait mettre en vente des lots épars, les règles prévoient l'utilisation d'un mécanisme d'appel d'offres avec une mise à prix correspondante à la valeur marchande du lot. Cependant, le ministère n'a pas l'intention de mettre en vente les lots épars, ni les blocs de lots. Il souhaite plutôt relancer, avec les MRC de la région, le projet de délégation des terres publiques intramunicipales.

La direction du ministère souhaite rencontrer le conseil des maires de la MRC à cet effet dès le début de l'automne.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7130-07-2011

Appui Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, service de halte-garderie durant le congrès de la FQM

CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-06-1860 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville demandant à la Fédération Québécoise des municipalités de prévoir un service de halte-garderie durant le prochain congrès qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est en accord avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville concernant les motifs invoqués dans la résolution n° 2011-06-1860;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville qui demande à la Fédération Québécoise des municipalités de prévoir un service de halte-garderie durant le prochain congrès qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7131-07-2011

Appui UTACQ, révision du programme d'aide en transport adapté et du renouvellement de la politique en transport collectif

CONSIDÉRANT le document de réflexion sur la révision en profondeur du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'Union des Transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ);

CONSIDÉRANT le document de recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;

CONSIDÉRANT QUE la révision du financement, en ce qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds, est un enjeu majeur pour les municipalités, sur le niveau de service à maintenir et sur la tarification aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle politique prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et que, à ce stade-ci, aucun projet de ladite politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de soutenir financièrement les différents programmes en transport;

CONSIDÉRANT les particularités des services de transport adapté qui assurent assistance et prise en charge aux personnes admissibles en transport adapté;

CONSIDÉRANT l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zones rurales et semi-urbaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie l'UTACQ dans ses démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté ;
2. appuie, également, les recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7132-07-2011

Appui MRC de Papineau, reddition de comptes plus exigeante de différents ministères

CONSIDÉRANT la résolution 2011-05-106 de la MRC de Papineau relative à la reddition de comptes plus exigeante de différents ministères, notamment le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est une demande d'appui ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est en accord avec la MRC de Papineau concernant les motifs invoqués dans sa résolution 2011-05-106;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la MRC de Papineau:

1. qui appuie les démarches initiées par les membres de la Table des directeurs généraux des municipalités locales et, par le fait même, demande au MCCCF, MTQ, MAMROT et au MDDEP de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales situées sur leur territoire ainsi que celles à travers le Québec qui ont des réalités similaires;
2. qui demande qu'une réflexion soit faite sur le sujet avec les partenaires concernés dans le but de définir et déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et répondra aux besoins de chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7133-07-2011

Appui Municipalité de Nouvelle, prix négocié pour l'achat de l'asphalte

CONSIDÉRANT la résolution 219-06-2011 de la Municipalité de Nouvelle relative au prix négocié pour l'achat de l'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est une demande d'appui ;

CONSIDÉRANT QUE, par voie de résolution, la MRC d'Avignon a appuyé la Municipalité de Nouvelle à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la Municipalité de Nouvelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Municipalité de Nouvelle dans ses démarches pour que le gouvernement du Québec permette aux municipalités québécoises de profiter du même prix que celui que négocie la direction régionale du ministère des Transports dans les régions du Québec où il n'y a qu'un seul fournisseur d'asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7134-07-2011

Pacte rural, projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Parcours du point de vue-Gaspésie/Rencontres internationales photos pour le projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 4 000 \$ à Parcours du point de vue-Gaspésie/Rencontres internationales photos, pour le projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, lequel montant sera pris de la manière suivante :

2 500 \$ dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Ville de Cap-Chat ;  
500 \$ dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Marsoui ;  
1 000 \$ dans le budget régional du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PACTE RURAL, PROJET ATELIERS DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET D'AUTODÉFENSE

Une demande d'aide financière a été déposée par le comité autodéfense (Centre Louise-Amélie, Unis-Vers Jeunes, Carrefour Jeunesse Emploi et CALACS La Bône Gaspésie) pour le projet *Ateliers de prévention de la violence et d'autodéfense*, présentée dans le cadre du Pacte rural.

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie suggère au comité autodéfense d'orienter leur demande d'aide financière vers d'autres organismes, notamment le CSSS de La Haute-Gaspésie, la Sûreté du Québec, le projet Québec en Forme et le projet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7135-07-2011

Plan de travail 2007-2010 du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie est, à ce moment, en trait de préparer un nouveau plan de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de travail 2007-2010* du Pacte rural s'applique toujours;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'apporte aucune modification au *Plan de travail 2007-2010* du Pacte rural, lequel a été adopté le 10 septembre 2007 (référence : résolution numéro 5806-09-2007) aux fins de présentation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7136-07-2011

Pacte rural, projet *175<sup>e</sup> anniversaire de la première famille de Marsoui*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Marsoui pour le projet *175<sup>e</sup> anniversaire de la première famille de Marsoui*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à la Municipalité de Marsoui, pour le projet *175<sup>e</sup> anniversaire de la première famille de Marsoui*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Marsoui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7137-07-2011

Pacte rural, projet *D'hier à aujourd'hui*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Cercle des fermières de Rivière-à-Claude et le Club des 50 ans et + pour le projet *D'hier à aujourd'hui*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 1 500 \$ au Cercle des fermières de Rivière-à-Claude, pour le projet *D'hier à aujourd'hui*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Rivière-à-Claude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7138-07-2011

Pacte rural, projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par SPLACH Mont-Louis pour le projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000 \$ à SPLACH Mont-Louis, pour le projet *Réfection de la patinoire de Mont-Louis*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7139-07-2011

Rapport annuel 2010/An 4 de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2010/An 4 de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. approuve le rapport annuel 2010/An 4 de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* ;

2. autorise le dépôt de ce rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7140-07-2011

*Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, projet Démarrage d'une entreprise de plongée sous-marine*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'entreprise Aquatile pour le projet *Démarrage d'une entreprise de plongée sous-marine*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles et fonds de soutien aux territoires en difficulté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE appuie la demande d'aide financière de 8 000 \$, puisée à même le fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de l'entreprise Aquatile, pour le projet *Démarrage d'une entreprise de plongée sous-marine*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7141-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Yoga à l'école* à l'École de l'Anse

CONSIDÉRANT l'activité *Yoga à l'école* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière de 300 \$, à l'École de l'Anse, pour l'activité *Yoga à l'école*, comme prévu au *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2010-2011*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7142-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Fête champêtre 2011*

CONSIDÉRANT l'activité *Fête champêtre 2011* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale de 500 \$, au Centre Louise Amélie, pour l'activité *Fête champêtre 2011*, qui s'inscrit dans l'action *Opération T.O.C. TOC TOC* du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2011-2012*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7143-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Camp d'été de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT l'activité *Camp d'été de Sainte-Anne-des-Monts* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale de 8 400 \$, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour l'activité *Camp d'été de Sainte-Anne-des-Monts*, qui s'inscrit dans l'action *Appui aux initiatives de camp à travers la Haute-Gaspésie* du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2011-2012*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7144-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Camp d'été de Cap-Chat*

CONSIDÉRANT l'activité *Camp d'été de Cap-Chat* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale de 1 600 \$, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat, pour l'activité *Camp d'été de Cap-Chat*, qui s'inscrit dans l'action *Appui aux initiatives de camp à travers la Haute-Gaspésie* du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2011-2012*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7145-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Camp Écol-Ô-Clown de Marsoui*

CONSIDÉRANT l'activité *Camp Écol-Ô-Clown de Marsoui* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale de 1 440 \$, au comité de développement de Marsoui, pour l'activité *Camp Écol-Ô-Clown de Marsoui*, qui s'inscrit dans l'action *Appui aux initiatives de camp à travers la Haute-Gaspésie* du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2011-2012*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7146-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Camp d'été de Gros-Morne*

CONSIDÉRANT l'activité *Camp d'été de Gros-Morne* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;



CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale de 2 268 \$, à l'Unité régionale loisirs et sports Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour Animation Jeunesse Haute-Gaspésie, pour la réalisation de l'activité *Camp d'été de Gros-Morne*, qui s'inscrit dans l'action *Appui aux initiatives de camp à travers la Haute-Gaspésie* du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2011-2012*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7147-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Camp estival de l'École de cirque à Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT l'activité *Camp estival de l'École de cirque à Sainte-Anne-des-Monts* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale de 4 200 \$, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour la réalisation de l'activité *Camp estival de l'École de cirque à Sainte-Anne-des-Monts*, qui s'inscrit dans l'action *Arts du cirque dans les écoles, en CPE et au camp de jour estival* du *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2011-2012*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7148-07-2011

Recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme, activité *Suivi du projet-pilote de potager éducatif et communautaire Les Jardins Marsois*

CONSIDÉRANT l'activité *Suivi du projet-pilote de potager éducatif et communautaire Les Jardins Marsois* présentée dans le cadre du *Projet Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de partenaires pour le projet Québec en Forme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière maximale de 2 125 \$, à la Corporation municipale de Marsoui, pour l'activité *Suivi du projet-pilote de potager éducatif et communautaire Les Jardins Marsois*, comme prévu au *Plan d'action Haute-Gaspésie en Forme 2011-2012*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7149-07-2011

Fonds de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, activités d'Unis-Vers Jeunes

CONSIDÉRANT sa résolution numéro 6977-03-2011, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a libéré une somme afin que le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale poursuive ses activités, d'avril à juin 2011, avec certains organismes, entre autres, avec Unis-Vers Jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé à Unis-Vers Jeunes est de 9 850,68 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'à partir de prévisions budgétaires, ce montant a été établi ;

CONSIDÉRANT QU'aucun versement n'a été fait jusqu'à maintenant ;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel pour les activités d'Unis-Vers Jeunes est de 6 427,00 \$ ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 6977-03-2011 titrée *Prolongation du financement du plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE modifie le 5<sup>e</sup> paragraphe de la résolution numéro 6977-03-2011 titrée *Prolongation du financement du plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale* comme suit :

*... libère la somme de 38 474,16 \$ afin que le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale poursuive ses activités d'avril à juin 2011 avec les organismes suivants, qui dans la mesure où ceux-ci continueront à collaborer au plan d'action:*

<i>Partagence</i>	<i>6 863,16 \$</i>
<i>Unis-Vers Jeunes</i>	<i>6 427,00 \$</i>
<i>Carrefour-Ressources</i>	<i>25 184,00 \$</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7150-07-2011

Projet de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, activités Partagence

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a libéré une somme afin que le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale poursuive ses activités, d'avril à juin 2011, avec l'organisme Partagence, tel que mentionné au 5<sup>e</sup> paragraphe de la résolution numéro 6977-03-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la somme accordée à Partagence est de 6 863,16 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme a été établie à partir de prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'aucun versement n'a été fait jusqu'à maintenant ;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel pour les activités de Partagence est de 6 650,00 \$ ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE le 5<sup>e</sup> paragraphe de la résolution numéro 6977-03-2011 a déjà été modifié par la résolution numéro 7149-07-2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 7149-07-2011 comme suit :

*...libère la somme de 38 261,00 \$ afin que le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale poursuive ses activités d'avril à juin 2011 avec les organismes suivants, qui dans la mesure où ceux-ci continueront à collaborer au plan d'action:*

<i>Partagence</i>	<i>6 650,00 \$</i>
<i>Unis-Vers Jeunes</i>	<i>6 427,00 \$</i>
<i>Carrefour-Ressources</i>	<i>25 184,00 \$</i>

- libère la somme de 5 489,75 \$ afin que le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale poursuive ses activités du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011 avec Partagence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7151-07-2011

Reddition de comptes des projets financés à partir de l'entente spécifique MAMROT (2007), plan d'action du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

CONSIDÉRANT le dépôt de la *Reddition de comptes des projets financés à partir de l'entente spécifique MAMROT (2007)*, présentée dans le cadre du plan d'action du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, datée de juin 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- approuve la *Reddition de comptes des projets financés à partir de l'entente spécifiques MAMROT (2007)*, présentée dans le cadre du plan d'action du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, datée de juin 2011;
- autorise le dépôt de cette reddition de comptes au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7152-07-2011

*Reddition de comptes du budget de fonctionnement de la coordonnatrice ATI en Haute-Gaspésie*, plan d'action du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

CONSIDÉRANT le dépôt de la *Reddition de comptes du budget de fonctionnement de la coordonnatrice ATI en Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du plan d'action du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, datée de juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- approuve la *Reddition de comptes du budget de fonctionnement de la coordonnatrice ATI en Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du plan d'action du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, datée de juillet 2011;
- autorise le dépôt de cette reddition de comptes à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7153-07-2011

Demande d'exclusion de la zone agricole ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie n'a pas appuyé la demande d'exclusion de la zone agricole du lot B-4 ptie, rang ouest de la rivière Sainte-Anne, canton de Cap-Chat, de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, dans sa résolution 7014-04-2011;

CONSIDÉRANT un nouvel élément dans ce dossier qui est le dépôt du rapport *Évaluation du potentiel agricole du lot B-4-P appartenant à Monsieur Claude Lepage*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance de ce rapport;

CONSIDÉRANT l'avis de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'exclusion de la zone agricole n'aurait pas d'impact sur l'agriculture en raison de l'absence d'activité agricole dans le secteur où ce lot est situé ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'exclusion de la zone agricole ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 7014-04-2011 titrée *Recommandation du comité consultatif agricole – Demande d'exclusion de la zone agricole / Ville de Sainte-Anne-des-Monts*;
2. appuie la demande d'exclusion de la zone agricole du lot B-4 ptie, rang ouest de la rivière Sainte-Anne, canton Cap-Chat, propriété de M. Claude Lepage, déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7154-07-2011

Délivrance certificat de conformité règlement numéro 171 de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 171 Modification au Règlement de zonage no 98* de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 171 Modification au Règlement de zonage no 98* de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7155-07-2011

Délivrance certificat de conformité règlement numéro 233 de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 233 modifiant le règlement de zonage numéro 180, et ses amendements, afin . d'agrandir la zone agroforestière Eaf.5 et de créer une nouvelle zone mixte M/a.12 à même une partie de la zone résidentielle Rb.9 . de créer une nouvelle zone commerciale Cb.1 à même une partie de la zone agroforestière Eaf.5* de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 233 modifiant le*

règlement de zonage numéro 180, et ses amendements, afin . d'agrandir la zone agroforestière Eaf.5 et de créer une nouvelle zone mixte M/a.12 à même une partie de la zone résidentielle Rb.9 . de créer une nouvelle zone commerciale Cb.1 à même une partie de la zone agroforestière Eaf.5 de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7156-07-2011

Avis d'intervention du MTQ, projet *Reconstruction de la route 132*, La Martre

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention du ministère des Transports du Québec concernant la conformité du projet *Reconstruction de la route 132* dans la municipalité de La Martre, portant le numéro 154-73-0002;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au projet en regard des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du règlement de contrôle intérimaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, en vertu des articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, déclare conforme à son schéma d'aménagement et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, le projet *Reconstruction de la route 132* dans la municipalité de La Martre, portant le numéro 154-73-0002, du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7157-07-2011

Répartition de l'enveloppement budgétaire FADT 2011-2012, volet local

CONSIDÉRANT la mise en application du *Fonds d'aide au développement des territoires* (FADT) 2011-2012, volet local;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 554,300 \$, incluant la mise de fonds du milieu de 15%, a été alloué à la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. divise le montant de 554 300 \$ de la manière suivante :

20 000 \$, montant de base aux huit municipalités participantes de la MRC plus les Territoires non organisés (TNO) de la MRC, pour un montant total de 180 000 \$ ;

Le solde, soit 374 300 \$, est réparti au prorata de la population (*décret de la population pour l'année 2011*) de chacune des huit municipalités de la MRC plus les TNO de la MRC;

La participation des municipalités et des TNO de la MRC est incluse au montant total;

Municipalités	Population participante
Cap-Chat	2 724
Sainte-Anne-des-Monts	6 681
La Martre	264
Marsoui	332
Rivière-à-Claude	157
Mont-Saint-Pierre	217
Saint-Maxime du Mont-Louis	1 151
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	361
TNO de la MRC	214
Total	12 101

2. autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente financière relative au FADT 2011-2012, volet local, avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7158-07-2011

Activité bénéfice *La Ville de Québec, solidaire des Gaspésiens*, préfet

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec organise une activité bénéfice pour amasser des fonds pour les sinistrés gaspésiens des inondations et des grandes marées de décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 13 juillet 2011 dans le cadre de la programmation régulière du Festival d'été de Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à participer à l'activité bénéfice *La Ville de Québec, solidaire des Gaspésiens* qui se tiendra le 13 juillet 2011 à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7159-07-2011

Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, coordonnatrice ATI

CONSIDÉRANT QUE le colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, sous le thème *La force de l'intelligence collective locale*, se tiendra les 15 et 16 septembre 2011 à Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QU'on y traitera, entre autres, de participation, de développement durable, d'écoles citoyennes, d'urbanisme, de stratégies de mobilisation, de bénévolat, de médias sociaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise la coordonnatrice ATI, Mme Geneviève Gagné, à participer au colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra les 15 et 16 septembre 2011 à Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7160-07-2011

Formation *Protection des renseignements personnels*

CONSIDÉRANT la formation sur la *Protection des renseignements personnels* aura lieu le 23 septembre 2011 à Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation permet d'actualiser et d'approfondir les connaissances en droit de la protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à assister à la formation *Protection des renseignements personnels* qui aura lieu le 23 septembre 2011 à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7161-07-2011

46<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec

CONSIDÉRANT le 46<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec, sous le thème *La prévention a le vent dans les voiles*, se tiendra les 6 et 7 octobre 2011 à Rivière-du-Loup.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise le coordonnateur incendie, M. Jasmin Roy, à participer au 46<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec qui se tiendra les 6 et 7 octobre 2011 à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7162-07-2011

Congrès des instructeurs en prévention incendie

CONSIDÉRANT le congrès des instructeurs en prévention incendie se tiendra les 8 et 9 septembre 2011 à Victoriaville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise le coordonnateur incendie, M. Jasmin Roy, à participer au congrès des instructeurs en prévention incendie qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2011 à Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7163-07-2011

Entente en matière de développement local avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a l'intention de renouveler l'entente en matière de développement local avec le CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. renouvelle l'entente en matière de développement local avec le CLD de La Haute-Gaspésie ;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Étant donné que la séance sera ajournée, le point *Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe* est reporté à la reprise de la séance.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7164-07-2011

Formation du comité de sélection pour le poste de coordonnateur de service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 7059-05-2011, la MRC de La Haute-Gaspésie a déposé le *Projet de mise en place d'un service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante* à la CRÉGIM ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à embaucher un coordonnateur de service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.4 de la *Politique de relations de travail*, la MRC de La Haute-Gaspésie doit former un comité de sélection pour embaucher un employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE nomme le préfet, M. Allen

Cormier, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, et l'agente de concertation et de développement en immigration de la CRÉGIM, Mme Josée Kaltenback, cette dernière étant la personne possédant l'expertise dans le domaine, au comité de sélection pour le poste de coordonnateur de service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7165-07-2011

Travaux de réfection routes municipales par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a effectué des travaux de construction de la ligne de transport à 230 KV de Goémon-Gros-Morne au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, pour réaliser ces travaux, a emprunté différentes routes sur le territoire de plusieurs municipalités faisant partie de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, lors de la réalisation des travaux, a causé de nombreux dommages aux routes empruntées et a même fermé certaines d'entre elles sans en aviser les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a été avisé à de nombreuses reprises par plusieurs municipalités de la MRC du mauvais état de la chaussée des routes et de la nécessité de procéder à leur remise en état dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, par le biais de son représentant, M. Mathieu Bolullo, en date du 9 mai 2011, s'est engagé à réaliser la remise en état des chemins publics et les autres travaux de réhabilitation à la satisfaction de l'ensemble des municipalités de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de son engagement du 9 mai 2011, Hydro-Québec a refusé de fournir un échéancier précis qui comporterait des dates et la liste des travaux effectués ou à effectuer sur les routes des municipalités situées dans la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'il est légitime que les municipalités veuillent connaître en détail la nature des travaux effectués sur leurs routes puisqu'il s'agit de chemins publics sous leur responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par Hydro-Québec peuvent avoir des impacts à long terme sur l'état des routes des municipalités, de là l'importance qu'ils soient effectués selon les règles de l'art et que les municipalités puissent le constater par elles-mêmes afin de statuer sur les travaux réalisés, et ce, à leur satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE des pertes économiques et financières causées par l'intervention d'Hydro-Québec sur ces chemins restent à évaluer tant pour le passé, le présent, que pour l'avenir;

CONSIDÉRANT le manque flagrant de respect dont certains fonctionnaires d'Hydro-Québec ont démontré dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. dénonce le manque de respect et de collaboration dont ont fait preuve certains fonctionnaires d'Hydro-Québec dans ce dossier;
2. réitère sa demande à Hydro-Québec afin qu'il remette en état l'ensemble des routes et chemins municipaux situés dans les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie et procède aux autres travaux de réhabilitation;
3. demande à Hydro-Québec de fournir un échéancier et une liste détaillée pour les travaux restants à réaliser y incluant les démarches réalisées avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, s'il y a lieu;



4. demande un rapport détaillé comportant la localisation et la nature des travaux présentement réalisés y incluant les méthodes de travail, les matériaux utilisés (volumes de déblais et de remblais) pour l'ensemble des routes et chemins municipaux situés dans les municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7166-07-2011

Compressions budgétaires dans le programme *Emplois Été Canada*

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a fait des compressions budgétaires dans le programme *Emplois Été Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE ces compressions budgétaires se font sérieusement ressentir dans la région gaspésienne et ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux employeurs la possibilité d'obtenir une subvention pour embaucher des étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE ces emplois permettent aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle, et ainsi d'assurer une relève en région ;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'étudiants, qui étudient à l'extérieur de la région, se voient dans l'impossibilité de revenir en Gaspésie durant l'été, faute d'emplois financés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE demande au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Mme Diane Finley, d'indexer le programme *Emplois Été Canada*, suite à l'augmentation du salaire minimum, et de revoir à la hausse l'enveloppe budgétaire pour notre région.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7167-07-2011

Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE renouvelle sa police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 14 août 2011 au 14 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### GESTION DES LOCAUX DE LA MRC

Considérant qu'après l'embauche du coordonnateur de service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante, tous les locaux du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie seront occupés.

Advenant que la MRC de La Haute-Gaspésie embauche d'autres personnes, elle devra les héberger.

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière de lui présenter des propositions à la prochaine séance afin de palier à ce futur problème.

Le point *Gestion des locaux de la MRC* est reporté à la séance du 12 septembre 2011.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7168-07-2011

Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, préfet

CONSIDÉRANT QUE le colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, sous le thème *La force de l'intelligence collective locale*, se tiendra les 15 et 16 septembre 2011 à Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QU'on y traitera, entre autres, de participation, de développement durable, d'écoles citoyennes, d'urbanisme, de stratégies de mobilisation, de bénévolat, de médias sociaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, à participer au colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra les 15 et 16 septembre 2011 à Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE MODIFICATION (DOSSIER PARU-10/11-13) DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE EN VERTU DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR LA RURALITÉ 2007-2014 PAR DESTINATION CHIC-CHOCS INC.

Les opérations du bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie sont débutées depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Destination Chic-Chocs, qui opère le bureau d'accueil touristique, demande au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie de lui verser immédiatement l'aide financière accordée dans le cadre du Pacte rural.

Tel que décrit dans la convention signée entre les deux parties, cette aide financière sera versée sur présentation du rapport final d'activités et sur dépôt des pièces justificatives.

Une lettre sera adressée à Destination Chic-Chocs pour lui faire part de cette décision.

REVENUS DES DROITS DE COUPE DES LOTS INTRAMUNICIPAUX

Le point *Revenus des droits de coupe des lots intramunicipaux* est reporté à la séance du 12 septembre 2011.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7169-07-2011

Délivrance certificat de conformité règlement numéro 11-734 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 11-734 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 Modification d'une partie de la zone M. 3 en zone Ib.1* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 11-734 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 Modification d'une partie de la zone M. 3 en zone Ib.1* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE
----------------

Aucune correspondance.

## BUDGETS RÉNOVILLAGE ET LAAA, RÉPARTITION

Étant donné que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'a pas encore confirmé les enveloppes budgétaires des programmes RénoVillage et LAAA, le point *Budgets Rénovillage et LAAA, répartition* est reporté à la reprise de la séance.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7170-07-2011

Modification à l'article a. de l'Annexe 1 de l'Entente entre la Société d'habitation du Québec et la MRC de La Haute-Gaspésie concernant la sécurité de l'information

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article a. de l'Annexe 1 de l'Entente entre la Société d'habitation du Québec et la MRC de La Haute-Gaspésie concernant la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Thibault n'occupe plus le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie depuis le 7 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Renée Deschênes est maintenant la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie l'article a. de l'Annexe 1 de l'Entente entre la Société d'habitation du Québec et la MRC de La Haute-Gaspésie concernant la sécurité de l'information en remplaçant le nom de la personne autorisée, Michel Thibault, par celui de Renée Deschênes, laquelle sera autorisée à formuler à la Société, pour le personnel du Partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la Société, et ce, conformément aux directives et procédures émises par la Société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ENFOUISSEMENT SANITAIRE

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7171-07-2011

Embauche d'étudiants pour la campagne de sensibilisation à la récupération

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre sa campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un budget *pro forma* ;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC d'embaucher deux étudiants pour réaliser cette campagne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche Mme Sedera Rasamimanana et M. Keven Mathieu Blanchette, tous deux étudiants, pour poursuivre la campagne de sensibilisation à la récupération sur l'ensemble du territoire;

2. approuve le budget *pro forma* pour cette campagne, lequel est déposé dans les annexes du livre des délibérations sous la cote A-501;
3. autorise à prélever l'argent dans le surplus accumulé du budget global de l'enfouissement sanitaire ;
4. nomme M. Christian Pelletier, responsable de la gestion des matières résiduelles, superviseur de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7172-07-2011

Travaux de correction pour la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit effectuer des travaux de correction pour fermer le lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les travaux de correction pour la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-des-Monts et, si besoin, confier un mandat à une firme d'ingénieur pour obtenir un avis professionnel à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7173-07-2011

Demande opinion juridique, contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2015*

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir une opinion juridique relativement au contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2015* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande une opinion juridique au sujet du contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2015*.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 7174-07-2011

Ajournement de la séance ordinaire

À 20 h 20, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON que la séance ordinaire soit ajournée au jeudi le vingt-huitième jour de juillet 2011, à 16 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le vingt-huitième jour de juillet deux mille onze, à 16 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

M. Judes Landry, maire de Cap-Chat  
M. Simon Deschênes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts  
M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre  
M. Dario Jean, maire suppléant de Marsoui  
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude  
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis  
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre

Sont également présents :

M<sup>me</sup> Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M<sup>me</sup> Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe  
M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7177-07-2011

Vérification du quorum et réouverture de la séance ordinaire

Après vérification du quorum, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE rouvre la séance ordinaire à 16 h 45 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2010 de l'auditeur indépendant, Samson, Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., lequel rapport a été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7178-07-2011

Répartition de l'enveloppe budgétaire *RénoVillage*

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire totale de 373 500 \$ est allouée à la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du programme *RénoVillage* de la Société d'Habitation du Québec pour 2011-2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE répartit le budget du programme *RénoVillage* de la SHQ, pour 2011-2012, de la manière suivante:

une partie du budget est distribuée en raison de 10 000 \$ par municipalité plus le TNO, totalisant 90 000 \$;

une partie du budget est répartie entre les municipalités au prorata de la population selon le décret n° 1069-2011, soit 60 000 \$ à Cap-Chat, 150 000 \$ à Sainte-Anne-des-Monts et 20 000 \$ à Saint-Maxime du Mont-Louis, totalisant 230 000 \$;

une autre partie du budget est affectée aux municipalités représentant moins de 5% de la population totale, soit 10 000 \$ à La Martre, 10 000 \$ à Marsoui, 10 000 \$ à Rivière-à-Claude, 10 000 \$ à Mont-Saint-Pierre et 10 000 \$ à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, totalisant 50 000 \$ ;

en date de la présente, les villes et les municipalités se voient donc attribuer les montants suivants :

70 000\$ à Cap-Chat  
160 000\$ à Sainte-Anne-des-Monts  
20 000\$ à La Martre  
20 000\$ à Marsoui  
20 000\$ à Rivière-à-Claude

20 000\$ à Mont-Saint-Pierre  
30 000\$ à Saint-Maxime-du-Mont-Louis  
20 000\$ à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine  
10 000\$ au TNO

Pour un total de 370 000 \$ ;

Le solde au budget, soit 3 500 \$, et les sommes non utilisées pour l'ensemble des villes et municipalités seront réévalués en décembre 2011 et attribués prioritairement à un dossier en provenance du Territoire non organisé de la MRC et, ensuite, à un dossier en provenance de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 17 h 27.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Renée Deschênes  
Directrice générale et secrétaire-trésorière